

Creil, le 4 mars 2020.

Le Président,

Jean-Claude VILLEMMAIN
Tél. : 03 44 64 75 67
a.huyart@creilsudoise.fr

Monsieur Le Préfet
Préfecture de l'Oise
Place de la Préfecture
60 000 Beauvais

NEF/Réf. : JCV/BL/AH/2020-11
Objet : Situation coronavirus

Monsieur le Préfet,

Depuis maintenant plusieurs jours, nous vivons une situation exceptionnelle sur notre territoire.

Nous nous efforçons d'appliquer les mesures visant à limiter la propagation du virus que vous avez décidées avec le discernement dont vous nous appelez à faire preuve, bien qu'un certain nombre de consignes restent floues voire incompréhensibles pour nos concitoyens.

Samedi 29 février 2020, lors de la réunion en Préfecture de l'Oise, il avait été convenu que les maires des communes concernées par le cluster seraient informés des cas situés sur leur territoire.

Or à ce jour, fort heureusement nous n'avons eu connaissance d'aucun cas sur nos communes respectives.

Sans en rabattre sur les mesures de précaution, nous nous interrogeons quant aux mesures drastiques qui nous sont imposées. S'il s'avérait qu'aucun cas n'ait été identifié nous demandons une concertation sur un éventuel allègement des décisions prises.

Seules les ex-communes de la Communauté d'Agglomération Creilloise sont concernées par votre arrêté préfectoral alors même que les habitants de l'ex-CAC et des communes avoisinantes qui touchent à la base de Creil comme Verneuil-en-Halatte et Apremont s'interrogent sur la différence de traitement.

Nous sollicitons de votre part un point précis sur la situation sanitaire de la BA 110 et son impact sur nos communes.

Nous vous laissons le choix du mode de transmission au regard de votre mise en quatorzaine : visioconférence, conférence téléphonique ...

Sachez Monsieur le Préfet que nous sommes parfaitement conscients des enjeux que cette demande engendre mais comprenez bien que sans éléments précis de la part des autorités nous sommes dans

Sachez Monsieur le Préfet que nous sommes parfaitement conscients des enjeux que cette demande engendre mais comprenez bien que sans éléments précis de la part des autorités nous sommes dans

un questionnement légitime au nom de nos concitoyens d'autant que nous sommes, en tant qu'élus, en première ligne et demandons des réponses et informations claires.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses.

Jean-Claude VILLEMMAIN,



Président de l'ACSO,
Maire de Creil.

Jean-Pierre BCSINO,



Vice-Président de l'ACSO,
Maire de Montataire.

Jean-François DARDENNE,



Vice-Président de l'ACSO,
Maire de Nogent sur Oise.

Gérard WEYN,



Vice-Président de l'ACSO
Maire de Villers Saint Paul.

La Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise

24, rue de la Villageoise - CS 40081 - 60106 CREIL Cedex

Tél. : 03 44 64 74 74 - contact@creilsudoise.fr - www.creilsudoise.fr